Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 033-243301249-20240314-2024_03_04-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Rives de la Laurence

Séance ordinaire du 13 mars 2023

****

L'an 2023, le 23 novembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués, à l'article L 2121-17 du code général des collectivité territoriales, se sont, de nouveau réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :
MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Alice PLATRIEZ, Sylvie FONTENEAU,

EXCUSES :
Madame Céline BAGOLLE ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SEVAL
Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Madame Laetitia DA COSTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS

ABSENTS :
Monsieur Harrag KOUTCHOUK
Monsieur Luc DUTRUCH,
Monsieur Cédrick CHALARD
Madame Nanou LAURENTJOYE,
Madame Sylvie AYAYI
Monsieur Pascal COURTAZELLES
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Monsieur José MARTIN

Date de convocation : 1ère convocation : 26/02/2024
2ème convocation : 08/03/2024

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

D.2024-03-04 : *Déchets – SIVOM RIVE DROITE* - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – *exercice 2022*

Vu le décret n° 2000-404 du 11/05/2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique dont l'objectif principal est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de cette prestation.

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Communautaire et être ensuite tenu à la disposition du public,

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de :

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 033-243301249-20240314-2024_03_04-DE

- Prendre acte, au titre de l'année 2022, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SIVOM RIVE DROITE.

- L'ensemble des membres présents et représentés du conseil communautaire prend acte , au titre de l'année 2022, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SIVOM RIVE DROITE.

Fait à Saint-Loubès, le 14 mars 2024

Le Président

Frédéric DUPIC

COMMUNAUTE DES COMMUNES LES RIVES DE LA LAURENCE
GIRONDE

Le secrétaire de séance

José MARTIN

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr